



Radiation affaire de divorce

Par **ferdous**, le **16/04/2016** à **10:07**

Bonjour maître..avant tout je tien beaucoup à vous remercie pour ce site qui nous aides beaucoup..voilà ma question..safait deux mois, que je suis passé avec mon mari devant le juge pour affaire de divorce et c'était moi qui demander le divorce..mais comme mon Marie ma demande le pardon et il m'a promis qu'il va se changer son comportement et comme j'ai trois enfants et je je me suis consillier avec lui devant le juge pour que je lui donne une chance ..et le juge a radier mon affaire et elle ma dis qu'elle va nous laisser deux ans.si tout va bien cest bien si non jz pourai envoyer une lettre a mon avocate.mais malheureusement la situation est toujours la même et en plus c'est pure en pure..et je me regrette très fort de me conseiller et de lui faire confiance qu'il fallait pas la faire.bref..ma question .es ce que je peux prendre mon affaire de divorce à nouveau..ou non esceque le mot radiation d'une affaire sa veu dire classer ou je peux la prendre..et tellement je respecte mon avocate car vraiment elle m'a beaucoup conseiller et me soutenir je me sensun peux hhumilier devant elle..veuillez me conseiller que je dois faire..et si je prend mon affaire RS ce que le juge elle va pasme considerer comme une femme que je ne ppourrai pas prendre des décisions.merci pour votre compréhension et votre aide.
Bien cordialement.

Par **youris**, le **16/04/2016** à **10:09**

bonjour,
il vous faut reprendre la procédure de divorce à zéro.
salutations

Par **ferdous**, le **16/04/2016** à **19:16**

Merci pour votre réponse.mais sa veut dire quoi je reprend le procédure à zéro.car le juge ma dis c'est sa va pas je peux envoyer une simple lettre pour mon avocate et sa va pas prendre du temps.si non le juge ma dis au bout deux ans va m'envoyer une lettre si tout vas bien ou non.merci de m'eclaircit la réponse.car j'ai attendait un an pour passer au tribunal et je veu pas qu'il soit long cette fois aussi.bien cordialement

Par **ferdous**, le **16/04/2016** à **19:19**

Merci pour votre réponse.mais sa veut dire quoi je reprend le procédure à zéro.car le juge ma dis c'est sa va pas je peux envoyer une simple lettre pour mon avocate et sa va pas prendre du temps.si non le juge ma dis au bout deux ans va m'envoyer une lettre si tout vas bien ou non.merci de m'eclaircit la réponse.car j'ai attendait un an pour passer au tribunal et je veux pas qu'il soit long cette fois aussi.bien cordialement

Par **ferdous**, le **16/04/2016** à **19:19**

Merci pour votre réponse.mais sa veut dire quoi je reprend le procédure à zéro.car le juge ma dis c'est sa va pas je peux envoyer une simple lettre pour mon avocate et sa va pas prendre du temps.si non le juge ma dis au bout deux ans va m'envoyer une lettre si tout vas bien ou non.merci de m'eclaircit la réponse.car j'ai attendait un an pour passer au tribunal et je veux pas qu'il soit long cette fois aussi.bien cordialement